



Avis d'enquête publique sur le RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal)

Une enquête publique sur le règlement Local de Publicité intercommunal se déroulera du 4 juillet 2022 à 9 heures au 5 août 2022 à 17 heures,

Publié le 20 juin 2022

Le dossier d'enquête publique sera tenu librement à disposition du public.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions du public pourront être consignées :

- sur un registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par la Commission d'Enquête Publique, tenu à disposition du public :
 - au [siège administratif de l'Etablissement Public Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre](#)  et
 - dans les [mairies des vingt-quatre communes membres](#) , aux jours et heures d'ouverture au public ;
- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <http://ept-grand-orly-seine-bievre.enquetepublique.net>  ;
- par message à l'adresse électronique dédiée ouverte à cet effet : ept-grand-orly-seine-bievre@enquetepublique.net

Les observations écrites ou orales du public seront reçues également par un membre de la Commission d'Enquête Publique lors des permanences de cette dernière qui auront lieu dans les mairies des communes membres du Grand-Orly Seine Bièvre selon les dates et horaires indiquées sur l'avis d'enquête publique reproduit ci-dessous :



[Plus d'informations sur le Règlement Local de Publicité intercommunal.](#) 

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Règlement Local de Publicité intercommunale

ABLON-SUR-SEINE – ARCUEIL – ATHIS-MONS – CACHAN – CHEVILLY-LARUE – CHOISY-LE-ROI – FRESNES – GENTILLY – IVRY-SUR-SEINE
JUVISY-SUR-ORGE – LE KREMLIN-BICETRE – L'HAY-LES-ROSES – MORANGIS – ORLY – PARAY-VIEILLE-POSTE – RUNGIS
SAVIGNY-SUR-ORGE – THIAIS – VALENTIN – VILLEJUIF – VILLENEUVE-LE-ROI – VILLENEUVE-SAINT-GEORGES – VIRY-CHATILLON – VITRY-SUR-SEINE

Le Président l'Etablissement Public Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre a décidé par arrêté territorial N°2022_729 en date du 14 juin 2022, de l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'approbation du Règlement Local de Publicité intercommunale (RLPI).

Une commission d'enquête publique a été désignée par décision du Tribunal Administratif de Melun en date du 23 mai 2022 composée de :

- Madame Nicole SOILLY, Cadre supérieure de la Poste en retraite, Présidente ;
- Monsieur Yves MAENHAUT Ingénieur en ingénierie ;
- Madame Monique DELAFOSSE, Architecte honoraire ;
- Monsieur Michel GARCIA, Ingénieur chef fonction publique territoriale ;
- Monsieur Jacky HAZAN, Ingénieur Géomètre-Expert en retraite.

L'enquête publique se déroulera du 4 juillet 2022 à 9 heures au 5 août 2022 à 17 heures, soit 33 jours consécutifs, au siège administratif de l'Etablissement Public territorial du Grand-Orly Seine Bièvre, sis 11 rue Henri Farman à Paray-Vieille-Poste et dans les mairies des vingt-quatre communes membres, aux jours et heures d'ouverture au public. Le dossier d'enquête publique sera tenu librement à disposition du public.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions du public pourront être consignées :

- sur un registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par la Commission d'Enquête Publique, tenu à disposition du public au siège administratif de l'Etablissement Public Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre et dans les mairies des vingt-quatre communes membres, aux jours et heures d'ouverture au public ;
- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <http://ept-grand-orly-seine-bievre.enquetepublique.net> ;
- par message à l'adresse électronique dédiée ouverte à cet effet : ept-grand-orly-seine-bievre@enquetepublique.net.

En outre les observations et propositions écrites pourront être adressées par correspondance à la Présidente de la Commission d'Enquête Publique, à l'adresse du siège administratif de l'Etablissement Public Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre.

Les observations et propositions du public sont consultables au siège de l'enquête publique et sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations écrites ou orales du public seront reçues également par un membre de la Commission d'Enquête Publique lors des permanences de cette dernière qui auront lieu dans les mairies des communes membres du Grand-Orly Seine Bièvre selon les dates et horaires suivants :

Communes	Jours et horaires de permanences	Adresse de la permanence
Ablon-sur-Seine	• Jeudi 7 juillet de 14h à 17h • Lundi 25 juillet de 14h à 17h	Hôtel de Ville – 16, rue du Maréchal Foch – 94480 Ablon-sur-Seine
Arcueil	• Mardi 5 juillet de 14h à 17h • Mercredi 27 juillet de 9h à 12h	Hôtel de Ville – 10, avenue Paul Doumer – 94110 Arcueil
Athis-Mons	• Jeudi 7 juillet de 9h à 12h • Lundi 25 juillet de 9h à 12h	Antenne administrative du Val – 1, rue Lelevre Utile – 91200 Athis-Mons
Cachan	• Mardi 5 juillet de 9h à 12h • Mercredi 27 juillet de 14h à 17h	Hôtel de Ville – 3, rue Camille Desmoulins – 94230 Cachan
Chevilly-Larue	• Vendredi 8 juillet de 9h à 12h • Mardi 26 juillet de 14h à 17h	Antenne administrative – 40, rue Elisée Reclus – 94550 Chevilly-Larue
Choisy-le-Roi	• Mercredi 13 juillet de 8h45 à 11h45 • Mardi 2 août de 8h45 à 11h45	Hôtel de Ville – Place Gabriel Péri – 94600 Choisy-le-Roi
Fresnes	• Vendredi 8 juillet de 14h à 17h • Mercredi 27 juillet de 14h à 17h	Hôtel de Ville – 1, place Pierre et Marie Curie – 94260 Fresnes
Gentilly	• Lundi 18 juillet de 9h à 12h • Lundi 1 ^{er} août de 14h à 17h	Hôtel de Ville – 14, place Henri Barbusse – 94250 Gentilly
Ivry-sur-Seine	• Mercredi 6 juillet de 8h30 à 11h30 • Mardi 2 août de 8h30 à 11h30	Hôtel de Ville – Esplanade Georges Mariane – 94200 Ivry-sur-Seine
Juvisy-sur-Orge	• Mardi 5 juillet de 9h à 12h • Lundi 25 juillet de 14h à 17h	Antenne Administrative – Service Urbanisme – 18 rue Jules Ferry – 91260 Juvisy-sur-Orge
Le Kremlin-Bicêtre	• Lundi 18 juillet de 14h à 17h • Mercredi 27 juillet de 9h à 12h	Hôtel de ville – 1, place Jean Jaurès – 94270 Le Kremlin-Bicêtre
L'Hay-les-Roses	• Mercredi 6 juillet de 14h à 17h • Mardi 19 juillet de 14h à 17h	Hôtel de Ville – 41, rue Jean Jaurès – 94240 L'Hay-les-Roses
Morangis	• Mardi 12 juillet de 14h à 17h • Mercredi 27 juillet de 9h à 12h	Hôtel de Ville – 12, avenue de la République – 91420 Morangis
Orly	• Lundi 4 juillet de 14h à 17h • Jeudi 21 juillet de 14h à 17h	Centre Administratif Municipal – Service Urbanisme – 7, avenue Adrien Raynal – 94310 Orly
Paray-Vieille-Poste	• Mardi 12 juillet de 14h à 17h • Vendredi 22 juillet de 9h à 12h	Hôtel de Ville – Jardin de la Mairie – Avenue d'Alsace-Lorraine – 91550 Paray-Vieille-Poste
Rungis	• Mercredi 6 juillet de 9h à 12h • Mardi 19 juillet de 15h à 18h	Hôtel de Ville – 5, rue Sainte-Geneviève – 94150 Rungis
Savigny-sur-Orge	• Mardi 5 juillet de 14h à 17h • Jeudi 21 juillet de 10h à 13h	Hôtel de Ville – 48, avenue Charles-de-Gaulle – 91600 Savigny-sur-Orge
Thiais	• Mercredi 13 juillet de 14h à 17h • Mardi 2 août de 14h à 17h	Hôtel de ville – 1, rue Maurepas – 94320 Thiais
Valentin	• Lundi 11 juillet de 14h à 17h • Vendredi 22 juillet de 9h à 12h	Centre administratif – Service Urbanisme – 1, rue de la ferme de l'Hôpital – 94460 Valentin
Villejuif	• Lundi 4 juillet de 14h à 17h • Jeudi 28 juillet de 9h à 12h	Hôtel de Ville – 2, esplanade Pierre-Yves Cosnier – 94800 Villejuif
Villeneuve-le-Roi	• Vendredi 8 juillet de 14h à 17h • Lundi 1 ^{er} août de 14h à 17h	Centre Administratif – 154 ter, avenue de la République – 94290 Villeneuve-le-Roi
Villeneuve-Saint-Georges	• Lundi 11 juillet de 9h à 12h • Mercredi 20 juillet de 9h à 12h	Hôtel de Ville – 20, place Pierre Sébastien – 94190 Villeneuve-Saint-Georges
Viry-Chatillon	• Samedi 9 juillet de 9h à 12h • Mercredi 20 juillet de 14h à 17h	Hôtel de Ville – Place de la République – 91170 Viry-Chatillon
Vitry-sur-Seine	• Mercredi 6 juillet de 14h à 17h • Mardi 2 août de 9h à 12h	Hôtel de Ville – 2, avenue Youri Gagarine – 94400 Vitry-sur-Seine

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête publique seront tenus à la disposition du public au siège administratif de l'Etablissement Public Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre et dans les mairies des communes membres aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site Internet de l'Etablissement Public Territorial (www.grandorlyseinebievre.fr), pendant une période d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique et de la remise du rapport.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête publique seront portés à la connaissance du Conseil Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre qui approuvera le Règlement Local de Publicité intercommunale, éventuellement modifié pour prendre en compte ces avis.



Bâtiment Askia

11 avenue Henri Farman
BP 748
94 398 ORLY AÉROGARE
CEDEX

📞 01 78 18 22 22